

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial)	Marque de fabrication JOHN DEERE	Type 9 8 5	Fiche d'homologation N° CH 5447 29
Constructeur Identification	JOHN DEERE WERKE ZWEIRUECKEN D-6660 Zweibrücken ERD		
Plaque constructeur	"985" sur la plaque du constructeur "CH 5447 29" sur la plaque de l'importateur		
N° du châssis	"Z" derrière le No du châssis		
Identification du moteur	"6466 TZ 01" plaque, à l'arrière au centre du bloc (en direction de marche)		
Importateur principal	MATRA ZOLLIKOFEN, Zweigniederlassung der Robert AEBI AG., 3052 Zollikofen		
Véhicule homologué	023 340 Z		

Châssis	
Nombre d'essieux	2
Direction	hydrostatique avec assistance hydraulique, sur roues AR
Transmission	mécanique, non synchronisée, avec variateur **)
Nombre de vitesses	4
Frein de service	hydraulique, à disques, sur les arbres primaires, resp. sur les roues avant, frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage
Frein auxiliaire	mécanique, à disques, sur l'arbre de la boîte c.v. resp. sur les roues avant
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circuits	-

Moteur	JOHN DEERE	Type	6466 TZ 01
Construction	en ligne/turbo	Temps	4
Carburant	D	Position	au centre
Refroidissement	eau	Nombre cylindres	6
Alésage	116	Course	120
Cylindrée	7643	CV-impôt	38,93
Puissance en kW	125 DIN	à t/min	2200
Bruit à l'arrêt	78	dB/A. à t/min	1650
Silencieux	1 = 600x300x180 mm		+
Mesure des gaz	Bacharach	4,0	
	BOSCH noircissement 1,4 (à 2100 t/min)		

Carrosserie	moissonneuse-batteuse (sans table de coupe) s.d.		
Nombre de portes	1/ (cabine)	Indic. vitesse	( avec cabine
Ceintures sécurité	=	Rétroviseurs	intérieur / gauche / droite
Cale	1 = 400x300x230mm	Attelage	AR= broche
Antivol	-		
Nombre de places	1 av.	centre	ar
Dimensions	intérieur	extérieur	
Longueur		7060	Empattements: 3730
Largeur		3350 *	Essieu double av ar
Hauteur (avec cabine)		3970	Voie av 1750 ar 2600
Porte à faux	lat.		Voies av ar
	av	1530	
	ar	1800	Braquage m g 13800 d 13200
Distance volant - vers l'avant du véhicule			850

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	5210	3020	8230
Charge utile	(poids avec cabine, sans table de coupe)		
Poids total			8230
Garantie fabr.	6750	3580	8700
Dimens. pneus	23.1 - 26	12.5/80-18	(Variantes **)
Ply/bars	12 / 2,1	6 / 2,25	
Charge pour V max	8664	3580	remarques)
	25	25	

Garantie poids remorquable avec frein	
Garantie poids remorquable sans frein	
Garantie poids de l'ensemble	
Poids remorquable testé	
Vitesse maximale selon le constructeur	20,0 km/h
Vitesse maximale testée	20,8 km/h
	à 2300 t/min du moteur

Équipement	-
Feux de route	-
Feux de croisement	HELLA K 21075
Feux de position	A (E)
Feux rouges	WBC CH 1 0133 01
Feux stop	WBC CH 1 0133 01
Clignoteurs	av AV/ CH 1080904 ar WBC CH 1013301
Catadioptres	av I (E) ar 2+2 = I (E)
Feux de gabarit	av
Feux complémentaires	2/ lampes de travail avec lampe-témoin 1/ feu orange BOSCH-EISEMANN CH 1 0880 01/02
Essuie-glace	2/ balais / dégivreur avec/sans lave-glace
Avertisseurs	1/ HELLA et 20011 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation :

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	JOHN DEERE	985
Homologation		
N°	CH	5447 29
Carrosserie	moissonneuse-batteuse	
Places	total 1	avant
Poids à vide	8230	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 38,93
Poids total	8230	Cylindrée 7643

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

La présente fiche d'homologation est valable pour l'immatriculation des véhicules avec une plaquette séparée de l'importateur.

- \* ) Véhicule spécial : largeur = 3350 mm.
- \*\* ) Transmission : sur demande avec embrayage (Revermatik) pour les 1ère et 2ème vitesses.
- + ) Mesure du bruit : avec le véhicule en marche en V-max. = 85,5 dB/A.
- + ) Variante de pneus : AV = 28.1 - 26 10 PR 6940 (1,25) V-max. 30 km/h

§) Équipement : la hauteur de l'emplacement des feux de croisement et des clignoteurs AV-latéraux est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 115 - feu orange obligatoire; (si avec cabine = 2, à l'AV à droite sur la cabine et à gauche sur silo à grains);
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 136 - permis de conduire de la catégorie "F" obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: sur la poutre avant, à l'arrière du véhicule, sur supports des feux arrière;

- 138 - protection : à l'avant sur le canal convoyeur;
- 139 - enlever : la table de coupe;
- 141 - assurer : relever l'échelle, rentrer le tube de vidange;
- 400 - le silo à grains doit être vide.

Lieu et date de l'homologation

Zollikofen, 25.-26.06.80

Service fédéral d'homologation